

**ASSEMBLÉE NATIONALE**17 mai 2023

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 395

présenté par  
Mme Ménard et Mme Besse

-----

**ARTICLE 3**

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« Ukraine »

insérer les mots :

« , sans porter préjudice à la capacité opérationnelle de nos armées, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel.

Si soutenir l'Ukraine face à la Russie est une nécessité, cette aide doit se faire sans porter préjudice à la capacité opérationnelle des nos forces armées.